



**Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du  
15 mars 2021 à 20h**

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 février 2021
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
  - 3.1 Communications
  - 3.2 Réponses aux suspens du Conseil municipal
4. Rapports des Commissions et des délégués
  - 4.1 Rapport d'information de la commission Transition, démocratie du 22 février 2021 sur le sujet « Transition écologique (TE) »
  - 4.2 Rapport d'information du groupe de travail Place de Carantec du 22 février 2021
5. Projets de délibérations
  - 5.1 Proposition du Conseil administratif relative à l'impôt sur les chiens 2021
  - 5.2 Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 50'000.- destiné à un rafraîchissement de deux appartements de la villa Ancienne-Route 50 au Grand-Saconnex
6. Propositions du Conseil administratif
7. Route des Nations et grands travaux
8. Motions
  - 8.1 Motion du PS : « Un coin de fraîcheur autour de la pataugeoire du parc des Burgondes »
  - 8.2 Motion du PLR : « Installer des bancs publics le long de tous les parcours de mobilité douce prévus dans le futur Plan directeur communal de la ville du Grand-Saconnex »
9. Résolutions : néant
10. Questions des Conseillers municipaux
11. Propositions des Conseillers municipaux
12. Pétitions
  - 12.1 Pétition de l'ASAP concernant les vols et déprédations dans le quartier du Pommier
13. Communications et divers
  - 13.1 Agenda
  - 13.2 Autres communications / Remarques

Sont présents :

Mmes et MM. Pascale ANDRIS BEAUBRUN (VERTS) – Claude BAECHLER (GAG) – Gérard BISE (VERTS) – Francisco BRADLEY (VERTS) – Alessia CAVALIERI (PDC) (*jusqu'à 22h55*) – Raymond CHABRY (PLR) – Celtia CONCHA (VERTS) – Jean-Claude CUDRE (PLR) – Carla EDELENBOS (SOC) – Cruz Melchor EYA NCHAMA (SOC) – Peta GIROD, Secrétaire (PDC) – Patrick HULLIGER (UDC) – Francine MAMIN-TISSOT (PDC) – Eliane MICHAUD ANSERMET, Vice-présidente (UDC) – Claudine PERROTIN DURET (PLR) – Antonio PRIETO (VERTS) – Angelica PRUNCU CUTILE (VERTS) – Yann SIMETH (SOC) – Carlos SINTADO (VERTS) – Matthieu STEINER, Président (PLR) – Valérie TISSOT-BUCHOUX (PLR) – Damian VEIGA LÖFFEL (VERTS) – Valérie VONLANTHEN (VERTS)

Assistent à la séance :

M. Laurent JIMAJA, Maire  
M. Michel POMATTO, Conseiller administratif  
Mme Sandra PORTIER, Conseillère administrative  
Mme Laura ANDRES, Procès-verbaliste

Sont excusés :

M. Saïd BOUCHARB (UDC)  
M. Pierre GARDET (GAG)  
M. Eric PORTIER (GAG)  
Mme Carla RUTA (SOC)

-----

Le Président ouvre la séance à 20h.

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 février 2021**

**Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.**

**2. Communications du bureau du Conseil municipal**Courriers :

Mme MICHAUD ANSERMET donne lecture du courrier de l'association ASAP (*annexe 1*).

Mme GIROD lit le courrier de l'association du Jumelage (*annexe 2*).

M. CUDRE fait remarquer que le premier courrier est une pétition et il propose que le CA fasse une réponse dans un premier temps, puis que la commission Prévention, sécurité s'en occupe dans un deuxième temps.

Le Président indique que le traitement de cette pétition sera débattu au point 12 de l'ordre du jour.

### **3. Communications du Conseil administratif**

#### **3.1 Communications**

##### Communications de M. JIMAJA

M. JIMAJA annonce que, concernant la motion UDC « Des bistros pour les travailleurs », un retour du Conseil d'Etat a été reçu le 12 mars. Il lit le courrier de M. Mauro POGGIA à ce sujet (*annexe 3*).

Il déclare ensuite que le projet des pompes à vélo en libre-service avance. Il aborde le sujet en plénière plutôt qu'en commission car le beau temps arrive et qu'il faut les installer maintenant. Il explique que 5 stations de gonflage manuel pour vélos ont été prévues : à la Mairie, à la Place de Carantec, au Blanché, au mail du Pommier et au Fonds mondial (sous réserve d'une réponse positive). Le coût s'élève à CHF 10'760.- au total, avec des frais annuels d'entretien de CHF 2'908.-.

Par ailleurs, M. JIMAJA indique avoir demandé à organiser une visite des chantiers de la route des Nations et de la JAG. Il propose les deux dates suivantes pour la route des Nations : le 31 mai de 18h à 19h45 et le 21 juin de 18h à 19h45. Il indique que, pour visiter le tunnel, il faut être 15 personnes au maximum par mesure de sécurité, c'est pourquoi la visite sera séparée en deux groupes, 1 pour chaque date. Il demande aux Conseillers municipaux de venir s'inscrire sur la liste qu'il a prise avec lui afin de cocher la date qui leur convient le mieux.

Le Président remarque que ces deux dates sont des jours de Conseils municipaux.

M. JIMAJA répond que les créneaux sont avant les séances. Comme il y a beaucoup de travaux sur la commune, il trouve bien que les représentants puissent se rendre compte de leur avancement.

Le Président pense qu'il faut proposer d'autres dates, qui ne tombent pas un jour de CM.

M. JIMAJA a expressément demandé des jours de Conseils municipaux, pour faire les visites juste avant, mais si le Conseil municipal estime que cela n'est pas une bonne idée, il en proposera d'autres.

Le Président pense que les élus sont déjà très occupés car certains groupes ont une séance de préparation avant le CM, et qu'il faudrait demander d'autres dates.

Mme PERROTIN DURET demande si les chantiers sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

M. JIMAJA n'est pas allé sur ces chantiers depuis le début de la pandémie, mais il va demander qu'un moyen soit mis en place pour rendre cela possible. Par rapport au projet de la Place de Carantec (PLQ 30126-734), il indique que celui-ci est en procédure d'opposition depuis le 16 février jusqu'au 17 mars, et que toutes les informations figurent sur le site de l'Etat de Genève.

Communications de M. POMATTO

M. POMATTO indique que le service de l'action sociale a écrit à Swisslife et attend une réponse par rapport à la motion orale de Mme MICHAUD ANSERMET. Par rapport à la commission Equipements publics, il verra le président de celle-ci le 29 mars par rapport à la mise en conformité des travaux de la salle Pommier, et une ou deux séances de commission suivront pour que le sujet soit traité. En ce qui concerne les restaurants scolaires, il indique que la phase de planification est en cours pour effectuer les travaux pendant cet été, car ceux-ci prendront plus de temps que prévu donc l'idéal serait de les faire pendant les vacances scolaires.

M. POMATTO ajoute que le projet Suspend'us avance, que les commerçants ont été contactés et sont intéressés. Il précise que les nouvelles directives fédérales liées à COVID sont attendues avec impatience pour voir si certaines animations culturelles seront possibles, voire ouvrir le théâtre avec un effectif limité, mais qu'il faudra attendre la fin du mois pour en savoir plus.

Mme MICHAUD ANSERMET dit qu'il n'est pas possible d'avoir de commission Equipements publics le 29 mars car il y a les naturalisations.

M. POMATTO lui répond qu'il aura juste une entrevue avec le président de la commission, qu'il ne s'agit pas d'avoir une séance.

Communications de Mme PORTIER

Mme PORTIER déclare que les gourdes que les Conseillers municipaux ont chacun reçues à leur place ce soir, aux couleurs de la commune, leur ont été offertes ainsi qu'à tous les employés communaux pour les encourager à utiliser celles-ci plutôt que des bouteilles en pet. Elle ajoute que des distributeurs d'eau plate et gazeuse ont été installés dans certains services. Elle encourage vivement les Conseillers municipaux à utiliser ces gourdes, qui tiennent aussi les boissons au froid.

Par rapport à la rénovation des écopoints en cours, ceux de la Tour et des Délices sont presque terminés, celui de Giacometti est en cours cette semaine et les autres suivront par la suite. La piste finlandaise est, quant à elle, presque terminée. Des chevaux de trait sont venus au Parc du Jonc donner un coup de main pour mettre en place les rondins.

Au niveau de la prévention, Mme PORTIER signale le fait que plusieurs personnes mal intentionnées ont essayé de faire du porte-à-porte pour vendre leurs services, ainsi que du démarchage téléphonique, et elle demande à tout le monde de faire attention, d'en parler à leurs voisins. Il y a une recrudescence des cambriolages et elle conseille de laisser des lumières, des signes de vie, et de suivre les recommandations de la police cantonale. Elle ajoute qu'un scooter a brûlé le 28 février au soir au Pommier, et qu'une enquête est en cours pour savoir ce qui s'est passé.

**3.2 Réponses aux suspens du Conseil municipal**

Le Président rappelle que les réponses aux questions et propositions du mois de février 2021 seront annexées au procès-verbal et sont à disposition sur CMNet (*annexes 4 et 5*).

#### **4. Rapports des Commissions**

##### **4.1 Rapport d'information de la commission Transition, démocratie du 22 février 2021 sur le sujet «Transition écologique (TE) »**

Le Président remercie Mme TISSOT-BUCHOUX d'avoir repris la fonction de rapporteur au pied levé.

Mme TISSOT-BUCHOUX donne lecture de son rapport.

Le Président ouvre la discussion.

Mme PERROTIN-DURET a une question par rapport à la phrase « Malgré l'augmentation de la population il s'agit de diminuer de 90 à 95 % l'émission des gaz à effet de serre. ». Elle a de la peine à voir comment il serait possible de diminuer les émissions à ce point, et à partir de quand. Elle trouve les commentaires peu précis à ce sujet. Par rapport à la mobilité, diminuer les TIM de 95% lui semble énorme, et elle se demande si les riverains pourront toujours venir en voiture. En ce qui concerne la concertation, elle dit avoir de la peine avec ce terme car, s'il y en a eu au niveau du tram, on ne sait finalement pas combien d'idées de citoyens et de résidents ont été gardées. Elle a l'impression que les autorités promettent beaucoup aux citoyens de participer mais que l'Etat fait finalement ce qu'il veut.

M. BISE répond que la commission a reçu une présentation très générale, qu'il a trouvée intéressante même si beaucoup de points lui semblaient être de l'ordre du vœu pieux. Par exemple, l'objectif de 90 à 95% pour 2050 lui semble être comme un point de fuite vers lequel on essaie de tendre, mais qui se situe encore très loin, et il ne faut pas y voir d'applications pratiques dans les prochains mois, voire dans les années à venir.

M. BAECHLER trouve important d'avoir des précisions sur ces termes de participation, concertation, sensibilisation de la population, et il aimerait avoir des détails sur la manière dont cela est mené, sur la structure, la part de participation, l'origine des gens. Puisque les ateliers ont été organisés avec des partenaires publics et privés, cela lui semble être un « melting pot » et il n'y a rien qui est clair et concret par rapport aux intérêts de la population du Grand-Saconnex. Il estime qu'à l'avenir il serait bon d'avoir plus de détails et de transparence sur ces points-là.

M. JIMAJA pense que la plupart des questions posées comportent leur réponse, car il s'agit d'une prise de position des différents intervenants, cependant il tient à dire que, cette commission s'étant posé des questions quant aux objets dont elle s'occuperait, les CA et le bureau se sont dit qu'il serait bien que le CM se penche sur le cahier des charges des commissions, afin de déterminer quels objets vont à quelles commissions, et que celles-ci se sentent compétentes. Aujourd'hui est venu le moment de pouvoir définir un cadre qui permettra aux commissaires de savoir de quoi ils pourront traiter. En ce qui concerne le rapport fait par Mme TISSOT-BUCHOUX, celui-ci est assez exhaustif et il l'en remercie.

##### **4.2 Rapport d'information du groupe de travail Place de Carantec du 22 février 2021**

M. JIMAJA donne lecture de son rapport.

Le Président ouvre la discussion.

Mme PERROTIN DURET note que, à la deuxième page, il est mentionné le fait que la concertation publique a pris du retard, mais que le paragraphe suivant parle de plusieurs actions qui se clôtureront le 2 mai 2021. Elle demande pourquoi l'événement ne court pas jusqu'en juin puisque le reste a été repoussé.

M. JIMAJA répond que la concertation dure pendant toute cette période, et que les événements importants de mai et de juin en font partie. Certes, elle a pris un peu de retard, mais qui a pu être rattrapé en organisant une partie du processus en ligne.

Mme PERROTIN DURET signale le fait que toutes les personnes ne peuvent pas forcément travailler en ligne, ce qui exclut donc une partie des habitants.

M. JIMAJA dit que, compte tenu de la pandémie, il fallait faire le choix d'offrir cet accès en ligne à une partie de la population, ou à ne rien faire du tout. Il rappelle qu'il y a également eu des actions sur le terrain. Il pense que la solution choisie était la bonne.

Mme PERROTIN DURET répète que cela exclut certaines personnes.

M. EYA NCHAMA rappelle que les travaux ont été commencés en 2012, comme mentionné dans le rapport. Cela fait donc bientôt 9 ans que les choses sont en route, et il faut aller de l'avant à présent, selon lui.

Mme GIROD a assisté à la séance et a approuvé le rapport, puisqu'il décrit bien ce qui s'est passé. Cependant elle dit que la concertation a commencé en janvier 2020 et elle se demande si cela n'était pas un peu trop tard pour un projet aussi grand.

M. JIMAJA aimerait revenir sur certaines informations incorrectes : ce projet court depuis effectivement 2012. Il y a eu entre temps un nouveau processus d'approbation et d'élaboration de PLQ qui permet de faire une concertation, ce qui n'était pas le cas lors de la naissance du projet. Après avoir vu avec les Marronniers que la concertation était une bonne démarche, la commune s'est dit qu'il faudrait s'en inspirer pour enrichir le projet existant du regard de ceux qui le souhaiteront. Il ne s'agit pas de changer le projet entièrement, mais de pouvoir profiter de ce qui se passe dans un périmètre à côté. Il ne pense pas que la commune ait eu tort de le faire, et il pense que les interrogations sont soulevées à présent justement parce que la démarche a été faite ; il signale qu'il n'aurait pas été anormal d'omettre cette étape dans le déroulement du processus. Cependant le CA a trouvé judicieux de la faire et il espère que le Conseil municipal pense la même chose.

Mme GIROD remarque que le projet a commencé en 2012, avec un concours en 2016, et aujourd'hui c'est 2021, et elle se demande comment enrichir un projet ayant un concept datant de 9 ans, compte tenu du fait que la vie a été entièrement bousculée et changée entre temps. Elle demande si la vision d'il y a 9 ans est vraiment une bonne vision.

M. JIMAJA indique qu'il s'agit d'assurer la continuité d'un choix que la commune a fait. Le CA assure cette continuité, et profite des nouveaux outils à disposition pour ce faire, ce qui lui paraît juste et pertinent. Il rappelle à ceux qui étaient membres du Conseil municipal à

l'époque qu'il y a eu un concours, un jury, des visites, et que le public a été invité à se prononcer. Aujourd'hui la commune en est au bout de ce processus avec l'adoption du PLQ, et puisqu'un outil permettant d'ajuster et de porter un nouveau regard sur ce projet pour l'enrichir a été découvert, ils ont choisi de l'utiliser. Il pense que la démarche actuelle est très bien et il souligne le fait qu'elle a même été saluée par bien des gens du canton pour sa pertinence. Enrichir ne signifie pas tout changer cependant. Il pense que le CA a bien fait de continuer dans ce sens-là.

Mme PERROTIN DURET objecte que les changements que le public peut apporter sont essentiellement cosmétiques car il est par exemple trop tard pour diminuer la hauteur des immeubles, et elle trouve certains trop hauts, notamment le bâtiment ouest, ce qui est regrettable, comme cela avait déjà été évoqué il y a quelques années.

M. POMATTO aimerait faire une remarque : ce mode de fonctionnement est lié au canton. D'autres cantons sont plus rapides, et un des gros problèmes est que, une fois un projet lancé, il y a souvent une dizaine d'année avant sa réalisation. Pour lui, il est évident qu'en dix ans la façon de travailler peut changer. Si cela dérange trop, soit il faut se débrouiller pour faire des projets en 3 ans, avec un côté « rouleau compresseur », soit on ne peut plus rien construire. Il ajoute que les différences de conception se remarquent sur les divers projets : par exemple, la façon de faire des Marronniers est différente de celle pour Carantec, 10 ans en arrière. Il rappelle que beaucoup de personnes étaient présentes il y a 10 ans et ont participé à l'élaboration du projet, au cahier des charges qui a conduit au concours, et il souligne le fait qu'il y avait une façon de travailler et d'envisager les choses qui était un peu différente. L'avantage de ce qui est mis en place est que cela permettra peut-être d'avoir des orientations quelque peu différentes, par exemple sur le choix des matériaux.

## **5. Délibérations :**

### **5.1 Proposition du Conseil administratif relative à l'impôt sur les chiens 2021**

M. POMATTO explique que, habituellement, lorsque le Conseil municipal vote sur les délibérations du budget, l'impôt sur les chiens est toujours cité dans la grande délibération. Cette fois-ci l'impôt a été oublié, il fallait donc soit revoter le budget dans son ensemble, soit faire voter un texte séparé, selon le service des affaires communales (SAFCO). Il lit ensuite un extrait du rapport de la commission des finances de novembre, qui montre que les commissaires avaient parlé de cet impôt : « A la fin de ses travaux, la commission a : (...) approuvé, à l'unanimité, à 100 centimes le supplément à l'impôt sur les chiens ; » (p.2).

M. POMATTO propose donc de voter ce texte.

Le Président fait voter l'entrée en matière. **Celle-ci est acceptée à l'unanimité des membres présents.**

Mme MAMIN-TISSOT demande comment cet impôt additionnel se concrétise pour le propriétaire du chien.

M. POMATTO indique que la médaille est offerte au Grand-Saconnex, alors que certaines communes la font payer (entre CHF 5.- et CHF 20.- en général). L'impôt sert pour l'entretien

des parcs à chiens, la mise à disposition de sachets, une partie est destinée à la lutte contre les épizooties, mais il n'a rien de plus précis.

Mme MAMIN-TISSOT a constaté que, par rapport à l'impôt cantonal, celui-ci se monte à CHF 50.- pour le premier chien, CHF 70.- pour le deuxième, puis CHF 100.- pour chaque chien supplémentaire. CHF 4.- sont consacrés aux épizooties, et CHF 1.- pour la lutte contre les chiens errants. Par contre elle ne sait pas comment se calculent les 100 centimes additionnels.

Mme PORTIER parle en qualité de propriétaire de chien : elle reçoit ainsi un bulletin de versement groupé et les impôts sont par la suite répartis entre le canton et la commune.

Mme GIROD s'exprime en tant que personne qui a pu avoir entre 2 et 8 chiens à certains moments. Personnellement, elle ne sait pas non plus où vont ces 100 centimes, car ils se perdent dans les impôts annuels. Elle fait remarquer que la commune n'a pas plus de 400 chiens au total : la commune achète 410-420 médailles chaque année, et elle trouve que cela est un bon chiffre. C'est sain, nécessaire, les animaux de compagnie font du bien à beaucoup de personnes et il ne faut donc pas mettre ces centimes additionnels.

Mme MICHAUD ANSERMET rappelle que le Grand Conseil avait voté pour la suppression de l'impôt sur les chiens mais que le référendum, porté par le PS entre autres, l'a remis en vigueur suite aux votations en 2020.

M. POMATTO souligne qu'il s'agit actuellement de décider les centimes additionnels, et non pas l'impôt sur les chiens, qui ne relève pas du tout de la commune. La commission des finances a voté à l'unanimité pour 100 centimes, ceci dit il est possible de renvoyer cet objet en commission afin de poursuivre le débat. Il ajoute toutefois que cet impôt communal sert aussi à payer les infrastructures communales en lien avec les chiens.

La parole n'étant plus demandée, Mme GIROD donne lecture de la délibération et le Président procède au vote :

*sur proposition du Conseil administratif,*

*LE CONSEIL MUNICIPAL*

*décide*

***par 21 voix pour, 1 non et 0 abstentions,***

1. *de fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2021 à 100 centimes.*

**5.2 Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 50'000.- destiné à un rafraîchissement de deux appartements de la villa Ancienne-Route 50 au Grand-Sacconnex**

Le Président fait voter l'entrée en matière. **Celle-ci est acceptée à l'unanimité des membres présents.**



M. POMATTO explique que, pour acheter la villa Ancienne-Route 50, le Conseil municipal a voté un crédit pour cet achat, mais qui n'incluait aucun crédit pour l'entretien de la maison. Premièrement, il fallait obligatoirement faire un contrôle de tout le système électrique, avec quelques modifications et réparations à la clé. Il fallait ensuite mettre un contrat de maintenance pour la chaudière, changer les clés et les cylindres, etc. Une ligne budgétaire à zéro a donc été mise en place, qui sera en dépassement au moment des comptes 2021. Par rapport à l'appartement vide, il est apparu qu'il faudrait quand même refaire certaines choses, par exemple ôter des fausses poutres, refaire des murs, remplacer les équipements de cuisines et la question s'est posée par rapport aux montants possibles avec une ligne budgétaire à zéro. Le SAFCO a indiqué que pour des rafraîchissements et transformations, il faut voter un crédit malgré le fait que les montants sont largement en-dessous des CHF 100'000.-. C'est pourquoi il propose aujourd'hui de voter ce crédit. Il précise que, pour certains éléments, il est possible que cela coûte moins cher, mais pour tout ce qui est parquets et carrelages, ces rafraîchissements ont déjà été chiffrés puisque les devis ont été faits. Grâce à ce crédit, et après la période référendaire, il sera possible de lancer les travaux et mettre l'appartement libre et le local qui va se libérer en location. Sans ce crédit, il faudra attendre le budget suivant ce qui repousserait la location à mars 2022. Il encourage donc le Conseil municipal à accepter cette demande de crédit.

Le Président ouvre la discussion.

Mme MAMIN-TISSOT rappelle que la délibération pour le crédit d'achat de la maison date d'octobre 2020. Elle regrette que des travaux urgents ou de rafraîchissements n'aient pas été évoqués à l'époque, ni dans l'exposé des motifs, ni lorsque Mme MICHAUD ANSERMET avait posé la question. Seuls ont été évoqués des travaux de transformation ultérieurs si cette maison venait à accueillir de l'hébergement d'urgence. La motion du PS pour l'hébergement d'urgence du mois de février, et qui a rencontré l'unanimité, doit encore être approfondie par le CA. C'est pourquoi elle considère que, avant de voter pour cette demande de crédit, il faut fixer un objectif clair pour cette maison : la garder en location ou la modifier et l'équiper pour l'hébergement d'urgence. Elle propose donc de traiter la question en commission, avec une visite sur place pour voir l'état des locaux, et avec la transmission des renseignements nécessaires, afin que les commissaires valident ou non les travaux, et décident quelle utilisation donner à cette maison. En attendant plus de clarté, elle demande au Conseil administratif de convoquer la commission Equipements publics le plus vite possible, et de ne pas voter le crédit ce soir.

M. POMATTO précise que la motion évoquée est pour l'étude de logements temporaires, non pas d'urgence. Les logements d'urgence sont mis à disposition des sans-abris, alors que la motion parle de personnes de la commune dans le besoin, qui vivent des situations problématiques temporaires. Il affirme que le projet est en train d'être mis en place par le service social de la commune. Il rappelle d'autre part que le CM a également voté sur la motion orale de Mme MICHAUD ANSERMET pour demander à Swisslife de prêter des logements à la route de Colovrex, et il ajoute que le CA envisage, en attendant le projet définitif des Marronniers, d'utiliser deux logements communaux, inhabités, à hauteur de la grange, là où il y avait la poterie. C'est pourquoi l'idée première a été de mettre cet appartement du 50 Ancienne-Route en location, comme c'est le cas pour les autres logements de cette villa. La commune a fait un appel d'offre pour remettre au concours le choix de la régie pour la gérance de ces logements. La maison sera donc gérée par une régie,

comme pour les habitations du 18, chemin François-Lehmann et 211, route de Ferney. Pour les travaux en question (peindre les murs en blanc, ôter les fausses poutres, etc.) M. POMATTO ne croit pas que cela soit un enjeu de la commission Equipements publics, puisqu'il s'agit d'un simple rafraîchissement. Il rappelle que la commission ne visite pas les appartements du chemin François-Lehmann à chaque fois qu'une cuisine est rafraîchie. Pour lui il s'agit d'une logique purement financière. Par exemple, le simple fait de faire un contrat de maintenance pour la chaudière a un coût, tout comme changer les cylindres des portes. Il est d'accord qu'il n'était pas logique de ne pas avoir prévu une somme au moment de l'achat, mais il rappelle que, dans un cas comme celui-là, il est aussi possible d'attendre le prochain budget.

M. BAECHLER rejoint en partie les propos de Mme MAMIN-TISSOT. Il aimerait savoir quelle est la logique sur l'ensemble de ces logements de l'Ancienne-Route, si elle n'est pas globale, car il pense que l'état de vétusté touche également les autres appartements, et il aimerait que l'on fasse preuve de logique pragmatique pour la remise à niveau de leur ensemble.

Mme MICHAUD ANSERMET confirme avoir posé des questions lors de l'achat de la villa. Elle pense qu'il s'agit d'un péché de jeunesse de la part du CA, d'avoir oublié de prévoir un budget de rénovation. Puisque les logements en question sont inoccupés, c'est l'occasion en effet de les rénover, cela est beaucoup plus simple. Il est vrai que cette maison a été présentée pour être entretenue et en faire un lieu pour des appartements d'urgence sur la commune. Elle n'a rien contre le fait de faire des travaux, mais pense qu'il faudrait laisser ces appartements vacants et à disposition pour la commune, car il pourrait y avoir un besoin demain, si ce n'est aujourd'hui. Elle ne sait pas si sa motion orale va donner quelque chose, mais puisque deux motions ont été votées sur ce sujet, cela permettrait déjà d'avancer et de loger des personnes tout de suite. Il faut faire les travaux nécessaires mais ensuite réserver les appartements à ces fins ; avec la crise liée à COVID et les problèmes de logements, elle pense que des cas de ruptures de baux vont se rencontrer bientôt. Elle souhaite donc que les travaux soient faits mais que les deux appartements restent à disposition de la commune, vides.

M. POMATTO précise que les objets en question sont un appartement de 3 pièces et un local pour faire des massages, avec 1 toilette et 1 lavabo, ce qui n'est pas un appartement habitable. L'appartement est déjà libre tandis que le local est encore occupé pour les 2 prochains mois. Pour la question de logements temporaires, une proposition sera bientôt passée en commission Cohésion sociale, lorsque les détails seront précisés ; l'idée est d'organiser ces logements ailleurs, pour les raisons qui seront alors présentés à la commission.

M. EYA NCHAMA estime qu'il faut aller de l'avant et ne pas mélanger le débat. La question de ce soir porte sur un crédit pour mettre à niveau la maison achetée l'année dernière, et le débat sur son utilisation est différent. Il rappelle que les régies font toujours des retouches avant d'installer de nouveaux locataires, et il est normal de mettre à niveau ces locaux avant de les remettre en location. La villa a été achetée l'année dernière ; s'il faut attendre 2022 pour voter le crédit, cela sera tard, et il préfère mettre l'appartement à niveau et commencer la location rapidement. Pour la question des logements d'urgence, il s'agit d'un débat à part.

M. BRADLEY trouve toujours utile d'avoir des débats. Il rejoint ses collègues sur le fait qu'il faut rénover l'appartement, et puisqu'une ligne budgétaire est demandée à ce sujet, les Verts l'accepteront car il n'y a pas d'enjeu majeur. Il rappelle que convoquer une commission représente un certain nombre de salaires et de jetons de présence, et dans le cas présent, ce n'est pas comme si on demandait le budget que coûte la Place de Carantec, par exemple. Par ailleurs, si l'on attendait 2022, il faudrait compter ce qui serait perdu en loyers non perçus.

Mme MAMIN-TISSOT voulait dire que, lorsque le CM avait décidé de l'achat de la maison, l'exposé des motifs précisait noir sur blanc « L'affectation du bâtiment pourrait être de la location, dans un premier temps ; ultérieurement, le bâtiment pourrait être transformé, par exemple, en hébergement d'urgence. ». Donc il est normal de se demander si l'on veut transformer le bâtiment afin de mettre en place un hébergement d'urgence bientôt, ou si l'on veut le rafraîchir pour le remettre en location immédiatement. Elle trouve que CHF 50'000.- représentent une certaine somme, et que si la commune les investit pour un rafraîchissement pour ensuite décider une transformation dans 6 mois, elle n'est pas d'accord. Si le CA dit aujourd'hui que ces appartements seront rafraîchis et mis en location pour 5 ans, cela lui va aussi. C'est pourquoi elle attend la position précise du Conseil administratif pour prendre sa décision de vote.

Mme PORTIER affirme que, aujourd'hui, on n'aura pas les moyens de transformer entièrement la maison, donc il faut effectuer les réfections d'usage avant de relouer les locaux. Parallèlement, il y a le but de mettre en place des logements d'urgence, sans que cela soit forcément à cet endroit. Il y a actuellement des locataires qui vivent dans les autres appartements et elle ne souhaite pas les chasser ; même si c'était le cas, le processus durerait 4 à 5 ans, donc ce n'est pas pour tout de suite.

M. POMATTO pense que Mme PORTIER a bien expliqué la situation. Par rapport aux travaux, il y a des carreaux cassés qu'il faudra remplacer, en faisant attention qu'il n'y ait pas de colle à l'amiante, au vu de l'âge de la maison. De plus, il faut se demander si la cheminée doit être mise en état ou bouchée, etc. Il s'agit vraiment d'un rafraîchissement pour remettre en location. Avec une transformation les estimations courraient autour de CHF 800'000.- pour rénover. Il ajoute que les actuels locataires paient des loyers plutôt faibles.

M. JIMAJA dit que, effectivement, l'exposé des motifs de la délibération d'octobre expliquait bien l'intention du CA : dans un premier temps, la remise en location des locaux, et dans un deuxième temps, l'étude autour de la possibilité de les utiliser pour des hébergements temporaires. Présentement il s'agit de la première phase où il faut faire de petits rafistolages pour remettre les objets en location.

La parole n'étant plus demandée, Mme MICHAUD ANSERMET lit la délibération, et le Président procède au vote :

*sur proposition du Conseil administratif,*

LE CONSEIL MUNICIPAL

*décide*

**par 18 voix pour, 0 non et 4 abstentions,**

1. *de procéder au rafraichissement de deux appartements de la villa de l'Ancienne-Route 50, 1218 Grand-Saconnex ;*
2. *d'ouvrir à cet effet un crédit de CHF 50'000.-,*
3. *de comptabiliser la dépense de CHF 50'000.- dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine financier ;*
4. *d'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du montant du crédit, soit CHF 50'000.- .*

*Pause de 21h29 à 21h48.*

## **6. Propositions du Conseil administratif**

M. JIMAJA propose que le Conseil municipal crée un groupe de travail consacré aux grands travaux car il y a beaucoup de projets en cours (par exemple route de Colovrex, Pré-du-Stand, promenade des parcs, phase 2 de Carantec, Marronniers, Susette, Bois-Brûlé, PDZIA, et les projets liés au tram des Nations). Il serait bien, pour la première phase où les informations circulent et où il faut apporter certaines améliorations aux études préliminaires, qu'un groupe de travail se charge de cela, et puisque le GT Susette est en sommeil depuis 2018, il propose soit de le faire évoluer, soit d'en créer un nouveau afin que des informations soient transmises aux Conseillers municipaux tous les 2 mois environ, et ainsi réduire le fossé entre le CM et le CA. Bien évidemment, il faut que le Conseil municipal soit d'accord avec cette proposition ; dans le cas contraire, il craint que la commission Aménagement du territoire, mobilité ne soit surchargée, car il y a également des projets au niveau des routes dont cette commission doit s'occuper. Sachant que tous les deux mois il se réunit avec ses collègues dans un comité de coordination, il serait bien, selon lui, que le Conseil municipal puisse être suffisamment informé à travers un groupe de travail, qui pourrait être nommé « Grands projets et projets connexes ».

Le Président demande si M. JIMAJA souhaite un vote sur cette proposition.

M. JIMAJA répond qu'il propose au CM de se pencher là-dessus, et de prendre une décision par rapport à la composition du GT ou à la possibilité de faire muter le GT Susette.

M. CUDRE pense qu'il faut en parler au chapitre « Propositions des Conseillers municipaux » plutôt que maintenant, car, en ce qui le concerne, il a lui-même une proposition.

Le Président est d'accord et reviendra là-dessus au point 11.

M. JIMAJA objecte qu'il s'agit d'une proposition du CA.

Le Président dit qu'il faut la passer aux propositions des CM, afin que tous puissent s'exprimer.

M. POMATTO annonce qu'il y aura une à deux séances de commission Equipements publics en lien avec la salle du Pommier en avril et en mai, et qu'une séance de commission Cohésion sociale sera peut-être également organisée pour parler de différents projets en cours.

Mme PORTIER rappelle qu'une séance de commission Environnement, agriculture, énergie est prévue le 22 mars sur les chênes de l'Ancienne-Route, ainsi qu'une commission Equipements publics le 30 mars sur l'Agorespace.

## **7. Route des Nations et grands travaux**

### Route des Nations

M. JIMAJA annonce que, pour les lots 1 et 2 (tunnel et tranchée couverte), le taux d'avancement des galeries de piédroit est de 100%, ainsi que leur bétonnage. Quant aux calottes (au-dessus), le taux est de 21,95%. En ce qui concerne le secteur Appia, l'émergence du tunnel est en cours. La remise du trafic au chemin des Crêts-de-Pregny a été faite le 1<sup>er</sup> mars. Le dallage et le portail de la tranchée couverte du Pré-du-Stand, ainsi que les enrobés des 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> couches sont, eux, terminés, tandis que les travaux d'aménagement intérieur sont en cours.

### Jonction autoroutière JAG

M. JIMAJA indique que les collecteurs communaux entre la route de Ferney et l'autoroute sont en cours de planification entre mai et août 2021. Pour ce qui est du pont suspendu du Grand-Saconnex, le dernier lançage du tablier est prévu entre le 24 et le 25 mars. Il précise que l'on peut déjà voir, en marchant derrière, que le pont est presque fini. L'assemblage et la pose du mât, ainsi que la pose des haubans sont prévus pour mai 2021. Concernant le pont suspendu de Colovrex, il indique que la réalisation des culées est en cours. Par ailleurs les travaux de Génilac et Swissgrid entre le pont suspendu du Grand-Saconnex et la sortie François-Peyrot sont actuellement en cours, ainsi que le bétonnage des murs entre le pont suspendu et le giratoire Nations.

### Autres grands travaux

M. JIMAJA mentionne le chemin de l'Erse, où les travaux SIG relatifs au changement d'une conduite d'eau nécessitent la fermeture du chemin de l'Erse depuis le 8 mars et se poursuivront jusqu'en juillet 2021. La commune profitera de ces travaux pour entretenir les collecteurs. Enfin, il parle du déploiement du réseau de chauffage à distance (CAD), dans le quartier du Pommier, pour lequel les SIG sont actuellement en étude détaillée qui aboutira à l'établissement de la soumission de ce projet. Les travaux devraient commencer autour d'octobre/novembre 2021.

Par rapport à la visite des chantiers de la route des Nations et de la JAG, il discutera avec le Président pour proposer de nouvelles dates de visite.

**8. Motions :****8.1 Motion du PS : « Un coin de fraîcheur autour de la pataugeoire du parc des Burgondes »**

M. SIMETH donne lecture de la motion.

Le Président ouvre la discussion.

M. CUDRE croit savoir que le bâtiment n'appartient pas à la commune et demande à qui appartient le reste du terrain avec la pataugeoire. Si celui-ci n'appartient pas à la commune, il aimerait savoir si la commune a un contrat d'entretien de la pataugeoire, et pour quelle raison.

Mme PERROTIN DURET remarque que ce n'est pas la crise liée à la pandémie qui empêche les gens de partir en vacances, mais la pandémie tout court. De plus, si la commune a un contrat d'entretien comme mentionné par M. CUDRE, il serait possible de planter des arbres à feuilles persistantes pour faire de l'ombre.

M. VEIGA LÖFFEL pense que les Verts seront plutôt favorables à cette motion, dans la mesure où les îlots de chaleur sont au cœur de leurs préoccupations. Il ajoute qu'il existe un outil de projection cartographique mis à disposition par l'Etat de Genève, et qui permet de voir les points de chaleur (sur le site géoportail SITG) ; on peut y constater que le parc des Burgondes est dans une zone de chaleur. Il y a donc ici un secteur de vulnérabilité, et il pense que, d'une manière générale, on peut engager les réflexions sur l'aménagement et sur les motions dans l'avenir avec cet outil, et c'est pourquoi il invite le Conseil municipal à se saisir de cette motion et à la voter favorablement.

Mme MICHAUD ANSERMET pense que cette motion a tout son sens, cependant si le terrain n'appartient pas à la commune, elle n'est pas sûre qu'il soit possible d'y faire des aménagements. Mais si cela est possible, son groupe soutiendra cette motion.

M. BAECHLER annonce que le GAG soutiendra également cette motion. Il aimerait faire une réflexion : la température a augmenté de 2 degrés depuis 1950, ce qui ne date donc pas d'hier ni d'avant-hier. Il faut se poser des questions par rapport aux constructions à venir puisque l'on bétonne toujours plus, en mettant des « sparadraps verts » ici et là pour se donner bonne conscience. Actuellement le parc des Burgondes nécessite des aménagements, ceci dit il aimerait que le CM reprenne de la hauteur et repense à ce qui va être fait dans la commune en termes de bétonnage, et revoie les projets de densifications qui sont prévus dans les prochaines années.

Mme MAMIN-TISSOT a lu avec intérêt cette motion, que son groupe soutiendra *a priori*. Elle veut rendre les gens attentifs cependant au fait que, lorsque l'on va à la plage, on évite les heures les plus chaudes et l'on emporte le matériel nécessaire pour se prémunir contre les rayons UV, et qu'il est peut-être nécessaire que chacun le rappelle également sur le canton. Elle se demande également quel type d'aménagements et de protections installer, car sauf erreur ce terrain appartient aux SIG, qui ont un réservoir en-dessous et qui l'on mis

gracieusement à disposition de la population. Il ne va donc peut-être pas être possible de planter des arbres en pleine terre, si c'était l'idée des motionnaires.

M. BRADLEY confirme les propos de M. VEIGA LÖFFEL par rapport au fait que son groupe va appuyer cette motion. Quant à la question de Mme MAMIN-TISSOT, il propose de mettre une vigne par exemple, qui a l'avantage de pousser bien sur les terrains secs.

M. POMATTO dit que, effectivement, il y a un réservoir sous ce terrain et qu'il faut étudier la marge de manœuvre disponible pour végétaliser. Il estime que le service des parcs est apte à trouver une solution pour avoir un minimum d'ombre. Il peut imaginer, par exemple, avoir une grande voile comme cela est utilisé à certains endroits pendant les mois chauds, ou d'autres solutions. Pour répondre à la question de M. CUDRE, il explique que le terrain est effectivement mis à disposition par les SIG et entretenu par la commune, y compris la pataugeoire qui sera rénovée pour cet été avant d'être mise en eau.

Le Président confirme, après contrôle sur SITG, qu'il s'agit bien de la propriété des SIG.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la motion. **Celle-ci est approuvée par 17 oui, 4 non et 1 abstention.**

Mme PERROTIN DURET pense qu'il faut repousser le traitement de la motion pour voir ce qui est réalisable.

M. POMATTO rappelle que la motion demande d'étudier les possibilités, donc il ne voit pas pourquoi il faudrait repousser une demande d'étude pour étudier s'il est possible de le faire.

M. BAECHLER affirme que, lorsqu'il fait une demande d'étude, c'est qu'il a généralement tous les éléments en amont de la proposition.

Le Président déclare que chaque motionnaire a le droit de lancer sa motion, même si elle n'est pas fondée sur des données concrètes.

Mme MAMIN-TISSOT pense que, puisque la motion parle de mettre en place, non pas d'étudier, qu'il faudrait y mettre un amendement dans ce sens.

Le Président rappelle que le vote a déjà été fait.

M. POMATTO ajoute que, d'après l'art. 32 du règlement du CM, la motion peut être, entre autres, « une proposition écrite ou orale faite au Conseil municipal : a) d'inviter le Conseil administratif ou une commission à étudier un objet déterminé ».

M. JIMAJA dit que, le CM devant se prononcer en fonction des éléments en sa possession, le CA recueillera les éléments nécessaires et reviendra devant le CM, si c'est nécessaire, avec une proposition. Effectivement les Conseillers municipaux ne peuvent pas avoir toutes les informations aujourd'hui mais le CA en charge des équipements publics pourra les éclairer plus tard.

8.2 Motion du PLR : « Installer des bancs publics le long de tous les parcours de mobilité douce prévus dans le futur Plan directeur communal de la ville du Grand-Saconnex »

Mme PERROTIN DURET donne lecture de la motion.

Le Président ouvre la discussion.

Mme MICHAUD ANSERMET pense que cette motion est nécessaire et utile, car elle constate qu'il est agréable d'avoir des bancs en se promenant ; elle parle bien de vrais bancs, pas des barres inconfortables mises aux arrêts de bus. Elle suivra cette motion, par contre elle constate qu'il n'y avait pas d'exposé des motifs dans celle-ci.

Mme PERROTIN DURET répond que celle d'avant n'en avait pas non plus.

Mme MAMIN-TISSOT aimerait tout d'abord l'esprit visionnaire de ses collègues, qui pensent déjà à la pose des bancs dans les futurs itinéraires. Elle rappelle par ailleurs que ce sujet a déjà été traité par les plus anciens, il lui semble durant la législature 2007-2011. On avait abouti aux bancs assis-debout aux arrêts de bus afin de pouvoir se reposer sans s'asseoir aux endroits où il n'y a pas de place pour de vrais bancs. Elle ajoute qu'une cartographie avait été faite de la commune avec les endroits où il était justifié d'en ajouter, et elle suggère au Conseil administratif de reprendre le dossier et d'y faire une mise à jour plutôt que de recommencer à zéro.

M. BRADLEY va dans le même sens que sa collègue, et ajoute que son groupe avait proposé une motion en 2018 pour installer des bancs avec accoudoirs dans l'espace public, c'est pourquoi ils soutiennent aujourd'hui cette motion qui est dans la continuité du sujet.

M. EYA NCHAMA félicite Mme MAMIN-TISSOT pour sa bonne mémoire, et il se souvient également que la situation avait déjà été discutée lors de cette législature. La question est maintenant de faire le point pour savoir où la commune en est aujourd'hui. Les Socialistes soutiendront donc cette motion.

M. JIMAJA remarque que cet objet enfonce les portes ouvertes, mais qu'il est toujours utile de le faire pour s'assurer qu'elles sont bien ouvertes. Il ajoute cependant que, lorsque la population a besoin de bancs et en fait la remarque, les services communaux en installent. Il rappelle que le PDC avait demandé en 2003 que des rampes soient mises pour les routes en pentes, et indique que, dans l'élaboration du cahier des charges du PLQ en cours, les bancs sont évidemment bien intégrés car la population vieillit, et qu'il faut prévoir un peu de confort pour les personnes qui ne peuvent plus marcher aussi longtemps qu'avant.

La parole n'étant plus demandée, le Président met la motion au vote. **Celle-ci est acceptée à l'unanimité des membres présents.**



8.3 Motion orale de Mme MICHAUD ANSERMET pour remplacer le nom de l'arrêt « Grand-Saconnex Place » par « Place de Carantec »

Mme MICHAUD ANSERMET présente sa motion (*annexe 6*). Elle rappelle que, sur tous les papiers officiels de la commune, il est bien fait mention de la Place de Carantec, et non pas de la Place du Grand-Saconnex.

M. JIMAJA déclare que Carantec est une commune bretonne chère à son cœur et au cœur des autres CA et autorités de la commune, qui sont conscients du lien historique entre les deux communes. Effectivement, le nom de l'arrêt des TPG est « Grand-Saconnex, place » car il était trop long de le nommer « Grand-Saconnex, Place de Carantec », selon les TPG. Cependant le CA refera une demande si le CM le souhaite.

La parole n'étant plus demandée, le Président met au vote la motion. **Celle-ci est acceptée par 11 oui, 0 non et 11 abstentions.**

8.4 Motion orale des Verts et de Mme CAVALIERI « Pour des protections périodiques gratuites et en libre accès au sein des écoles primaires et des bâtiments publics de la commune du Grand-Saconnex »

Mme ANDRIS BEAUBRUN donne lecture de la motion (*annexe 7*). Elle ajoute que son groupe souhaite bien évidemment que tous soutiennent cette motion, qui permettrait d'être la première commune du canton à le faire, à défaut du pays, puisque la commune de Tavannes offre déjà cela à ses écolières.

Mme CAVALIERI déclare que les grands esprits se rencontrent puisqu'elle allait proposer presque la même chose. Elle ajoute qu'il ne faut pas se limiter aux écoles, et qu'il serait intéressant d'en proposer également dans les bâtiments communaux. Elle précise que, aujourd'hui en Suisse, les protections menstruelles sont considérées comme des produits hygiéniques non-essentiels. Elle pense que leur distribution permettrait de lutter contre la précarité menstruelle et les tabous liés aux règles.

M. EYA NCHAMA déclare que son groupe soutiendra évidemment la motion, qu'il trouve intéressante, et il rappelle que les adolescentes vivent un cauchemar depuis des siècles : elles n'osent pas en parler, ou seulement à voix basse, et il estime qu'il faut régler la situation au Grand-Saconnex une fois pour toutes, et en finir avec ce tabou. Pour cette raison son groupe s'est associé à cette motion et demande qu'elle soit approuvée à l'unanimité.

Mme PRUNCU CUTILE indique que, de nos jours, il y a beaucoup de cas de puberté précoce, ce qui peut être un moment douloureux et créer un stress psychosocial ; avoir ses règles à 9 ans peut être mal vécu dans la famille comme à l'école. Alors qu'elles changent, la maturité reste celle d'un enfant. Ce sont de petites filles, et il faut penser à elles et aux conséquences psychologiques.

Mme PERROTIN DURET trouve qu'il s'agit d'une bonne idée. Cependant la motion parle des écoles primaires, mais certaines d'entre elles n'ont que des élèves de 4 à 8 ans au maximum,

donc il faudrait peut-être ajouter une précision par rapport à l'âge des enfants plutôt que de faire référence à toutes les écoles.

Mme ANDRIS BEAUBRUN pense qu'il faut effectivement voir avec le CA quelles écoles sont adaptées pour ces distributions.

M. BAECHLER annonce que le GAG soutiendra cette motion, et il souhaiterait même pouvoir l'élargir : celle-ci parle de menstruation, il faudrait peut-être étendre cela à tout ce qui touche à la sexualité des jeunes. Il faut voir comment aborder ceci avec les garçons, et du moment où les femmes sont menstruées, les garçons peuvent également avoir d'autres besoins, donc il faudrait traiter des deux aspects.

Mme CAVALIERI ne voit pas pourquoi il faudrait distribuer des préservatifs à des enfants, surtout sachant que la contraception regarde deux personnes et ne se limite pas aux préservatifs, et qu'il appartient à chacun de choisir ce qui convient le mieux. Il faudrait sans doute renforcer les cours d'éducation sexuelle à l'école, car aujourd'hui ce sont des choses qui, malheureusement, passent souvent à la trappe.

Mme MICHAUD ANSERMET pense que la motion a toute sa raison d'être, cependant même si elle peut comprendre la position de M. BAECHLER, il ne s'agit pas de faire de l'éducation sexuelle actuellement : dans un premier temps il faut suivre la motion sans rajouter les préservatifs, qui sont un sujet moins problématique qu'une fille qui a ses règles et du sang partout sans savoir où se mettre. Les préservatifs peuvent être obtenus ailleurs qu'à l'école, cependant il est bien utile pour les filles d'avoir des serviettes à disposition si besoin.

Mme CONCHA trouve révélateur de l'ampleur du problème quand elle entend certaines interventions. Par ailleurs elle voulait également proposer au CA d'étudier la question des protections périodiques réutilisables. Il est vrai que les protections jetables sont souvent pleines de produits chimiques et engendrent également des problèmes écologiques, et il serait bien de réfléchir à un système pour encourager les femmes à utiliser les protections réutilisables.

M. JIMAJA salue personnellement cette motion, car le problème abordé est un problème que lui, quand il était garçon, n'avait pas compris. Il est surpris d'entendre qu'il faut « trouver un équilibre ». Il ne trouve pas à propos de mentionner les préservatifs quand on parle de serviettes hygiéniques. Il pense effectivement que c'est très révélateur des positions que les hommes peuvent avoir quand ils ne comprennent pas. Personnellement, il se tait et écoute lorsqu'il ne comprend pas.

M. BAECHLER pense qu'il y a eu un malentendu : le sujet n'était pas le préservatif, mais de l'éducation pour accompagner ce qui va être fait pour les filles. Il est déçu que l'on ait compris qu'il voulait distribuer des préservatifs aux jeunes.

Mme MICHAUD ANSERMET aimerait revenir sur la proposition de Mme CONCHA ; elle note que la motion parle « d'urgence de protection » et que les protections réutilisables ne font pas partie de ce but. Elle estime que c'est du ressort de la famille et non du CA ou du CM de prendre parti sur les protections jetables, réutilisables ou non, et qu'il est juste utile d'avoir des protections à disposition quand des accidents arrivent à l'école.

Mme MAMIN-TISSOT relève un fait extraordinaire : elle n'a jamais vu dans la même soirée une même motion proposée par deux personnes différentes, et elle remercie les deux dames qui ont eu le courage de porter cette proposition. Le débat a porté principalement sur le fait de mettre des protections à l'école, cependant Mme CAVALIERI souhaitait aussi que celles-ci soient disponibles dans les bâtiments communaux. Elle pense que toutes les femmes se sont retrouvées prises au dépourvu un moment dans leur vie, et elle pense que ce genre d'initiative ne s'adresse pas seulement aux filles, mais également aux personnes pouvant utiliser les bâtiments publics où il y a des équipements sanitaires.

Le Président demande à Mme ANDRIS BEAUBRUN si elle est d'accord d'amender la motion dans ce sens.

Mme ANDRIS BEAUBRUN est d'accord.

Mme PORTIER aimerait s'exprimer en tant que seule femme du CA. Au début des menstruations, souvent la mère donne à sa fille des serviettes, sans présenter le reste. Aujourd'hui il existe un choix tellement énorme, qu'il serait bien de proposer mais aussi d'informer des options pour que les filles puissent être confortables. Elle se déclare enchantée de cette proposition.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la motion ainsi amendée. **Celle-ci est acceptée par 21 oui, 0 non, 1 abstention.**

## 9. Résolutions : Néant

## 10. Questions des Conseillers municipaux

M. BRADLEY avait envoyé une question par rapport à une haie, mais la taille a été effectuée entre temps. Par ailleurs, du temps où M. COMTE était CA, il avait montré un petit chemin qui montait depuis les Marais vers le chemin du Parc-des-Mayens, en affirmant qu'il y avait matière à faire le plan piétonnier à travers ce passage. Cependant il a pu constater qu'il y avait maintenant un portail fermé, c'est pourquoi il s'est posé des questions par rapport à cette situation.

De plus, il aimerait savoir s'il y a eu des retombées financières négatives pour la commune suite à l'annulation du salon de l'auto 2021. Il y a eu beaucoup d'avantages, mais il se pose des questions par rapport aux inconvénients financiers.

Dernièrement, il demande d'où viennent les chiens peints en blanc près des bouches d'égout dans le secteur Sarasin, et s'il y a une intention de repeindre ceux-ci.

Mme PORTIER indique qu'il y a eu des retombées négatives notamment par rapport au nombre moindre d'amendes et de contraventions qui ont été émises dans cette période. Il y a eu d'autres retombées par rapport aux taxes sur les boissons, et il sera possible de voir les impacts lors des comptes 2020. En ce qui concerne les chiens blancs, elle explique qu'avant la distribution de sacs pour ramasser les déjections, ces peintures étaient là pour encourager les propriétaires de chiens à leur faire faire leurs besoins sur la route et non pas sur le trottoir. Ces peintures n'ont donc plus de raison d'être.

Mme EDELENBOS aimerait savoir si le CA peut faire quelque chose pour qu'il y ait des emplacements pour vélos devant le centre de la Coop.

Mme PERROTIN DURET demande pourquoi la route de Ferney, en passe de devenir une route secondaire, doit recueillir une circulation intense malgré l'ouverture de la route des Nations. En effet une fermeture envisagée de la route de Colovrex au trafic non riverain renverra la circulation désirant traverser le Grand-Saconnex d'est en ouest via la route de Ferney et le chemin Sarasin. Elle demande pourquoi ne pas développer la Voie-des-Traz, le long de l'aéroport, via l'avenue Casaï. Par ailleurs elle souhaite savoir quels moyens de transport en commun les habitants du bas de la route de Ferney pourront emprunter pour aller directement à l'aéroport, maintenant que la ligne du 28 ne passe plus.

M. JIMAJA précise qu'il n'y a pas beaucoup de personnes qui habitent à cet endroit et qu'elles peuvent remonter la route. Concernant la demande de Mme EDELENBOS, il signale le fait qu'il y a un emplacement de l'autre côté de la route, en face de la Coop, du côté de Palexpo.

Mme MAMIN-TISSOT demande comment se porte l'avancement du projet de mur anti-bruit demandé par la motion de novembre 2020.

M. JIMAJA rappelle que ce mur anti-bruit concerne principalement l'OFROU (Office fédéral des routes). Ce sujet a été abordé lors d'une séance avec le SIG en décembre, et une discussion a été menée avec des associations – dont l'A3S – jeudi dernier. Un contact sera pris avec les SIG pour qu'ils s'arrangent avec l'OFROU, sinon il faudra que la commune intervienne car les habitants sont aujourd'hui très impactés par le bruit de l'autoroute et, à l'avenir, de l'aéroport, ainsi que par les nombreux travaux de nuit. Dès que le CA aura une réponse, celle-ci sera communiquée au Conseil municipal.

Mme GIROD demande à qui appartient la terre extraite pour les travaux du tunnel, et ce qu'elle va devenir, si elle pourrait être utilisée pour faire une colline contre le bruit pour les habitants par exemple.

M. BAECHLER aimerait que l'on informe la population sur les différents projets entre Carantec, Terroux, Sarasin, le blocage au bout des Corbillettes, l'accès à Louis-Casaï et sur les mesures qui ont été prises ou vont être prises par rapport au redimensionnement et à la fluidité du trafic sur ces axes.

M. JIMAJA remercie M. BAECHLER pour sa demande et en prendra compte. Il déclare que, dès que des informations utiles seront disponibles, celles-ci seront communiquées par le GSI, cependant il rappelle qu'il vaut mieux toujours informer en priorité les Conseillers municipaux puisqu'ils travaillent sur ces projets. Par exemple, récemment en commission des informations par rapport au plan de stationnement ont été communiquées, et quand des décisions seront prises, elles seront transmises à la population à ce moment-là. Il ne sert à rien de parler de projets qui ne verront pas le jour, il faut communiquer les décisions prises qui seront réalisées.

*Pause de 22h55 à 23h05. Mme CAVALIERI quitte la séance.*

## **11. Propositions des Conseillers municipaux**

### Propositions de commissions et groupes de travail

Le Président présente la proposition de créer un groupe de travail « Grands projets et projets connexes », afin de traiter tout ce qui est lié au Plan directeur cantonal, ainsi que les questions plus générales.

M. CUDRE se souvient qu'à l'époque de la création du GT Place de Carantec, il avait été question d'y englober les Marronniers, cependant comme les Marronniers appartenaient à la caisse de pension de la police, le projet n'était pas prêt et cela avait été refusé. Il pense qu'il y a assez de commissions, mais qu'il serait bien de regrouper les Marronniers dans le GT Place de Carantec.

Le Président pense qu'il peut s'agir d'une proposition parallèle et qui ne remet pas en question l'idée d'un groupe de travail consacré aux grands projets.

M. CUDRE a l'impression que les sujets évoqués ont déjà cours dans des commissions existantes, et pour la plupart dans la commission Aménagement du territoire, mobilité. Il lui semble que l'on est en train de superposer des commissions actuellement, et qu'il faudrait plutôt revenir à la base et faire des commissions qui prennent des décisions, et qui ne se contentent pas de recevoir des présentations.

Le Président explique que le bureau a constaté que certains GT et commissions permettent des sujets spécifiques, et que si certains thèmes comme les grands projets du Grand-Saconnex ou les éléments du PDCantonal sont traités dans ces commissions, cela devient lourd en parallèle des autres sujets. La proposition de M. JIMAJA permettrait donc de pallier cela. La question des Marronniers est, selon lui, parallèle, et mérite d'être traitée à part.

Mme MAMIN-TISSOT a une proposition : cela fait maintenant une année que le Conseil municipal siège de cette manière. Cela a été une année difficile, pour les raisons que l'on sait, et les moyens pour travailler ne sont pas évidents, c'est pourquoi elle propose une réunion des chefs de fraction pour débriefer ce qui s'est passé et charger les chefs de venir ensuite avec des idées pour l'ordre du jour. Le premier point à traiter est la proposition de M. JIMAJA de créer un groupe de travail supplémentaire ou non. Tous les sujets évoqués sont des dossiers que la commission Aménagement du territoire, mobilité connaît depuis 2 législatures, et il suffit de continuer à les traiter. La question de diviser l'aménagement du territoire de la mobilité avait été débattue et refusée à la séance d'installation, où il avait été dit qu'il n'était pas possible de faire l'un sans l'autre. Elle pense qu'il faut prendre le temps d'en débattre avec les chefs de fraction et elle les invite à organiser une séance pour ce faire.

Le Président affirme qu'il ne s'agit pas du tout de diviser la commission en deux puisque cette séparation avait été refusée. Il s'agit, pour d'autres sujets, de faire ce que l'on fait pour Carantec et Susette : d'avoir un « pré-travail » en groupe de travail. Les choses décisionnelles viendront forcément en commission ATM.

M. JIMAJA comprend la réticence du président de la commission ATM mais il promet que quand ses collègues ont les informations, ils se rendent bien compte de l'utilité de ce qui est fait. Il aimerait mettre cela à disposition du CM, mais si celui-ci ne le souhaite pas, le

fonctionnement actuel continuera, avec des présentations lourdes pour le Conseil municipal. Il ne pense pas que cela soit constructif car on n'est plus dans une phase préalable où l'on pouvait se le permettre ; on en est à une phase où beaucoup de choses vont se réaliser. Selon lui, les grands projets et les projets connexes sont bien liés, et un groupe de travail est nécessaire, à moins de faire 2 séances de commission ATM par mois. Il voudrait que le groupe de travail proposé se réunisse tous les deux mois, lorsque le CA reçoit les informations, pour les y amener. Il serait possible également de faire des Toutes commissions réunies. Il se pliera cependant à la décision du Conseil municipal, si celui-ci ne voit pas d'intérêt à un tel GT.

M. BRADLEY pense que les différentes options méritent d'être discutées pour concilier les intérêts ; il y a l'option par rapport au GT Susette, qui serait renommé avec un cahier des charges plus large, ce qui permettrait de ne pas ajouter de groupe de travail. Selon lui, cela permettrait de concilier les différentes propositions qu'il vient d'entendre.

Le Président déclare qu'il faut voter sur les 3 propositions évoquées :

- 1) la création d'un nouveau groupe de travail
- 2) l'adjonction des Marronniers au groupe de travail Place de Carantec
- 3) la fusion du groupe de travail Susette dans un nouveau groupe

M. BISE estime qu'il faudrait associer la commission Transition, démocratie à ces réflexions sur les commissions et GT. Comme évoqué par Mme TISSOT-BUCHOUX dans son rapport, les commissaires aimeraient bien que l'on puisse mieux définir les objectifs de cette commission, qui semblent chevaucher tous les sujets évoqués jusqu'à maintenant.

Le Président indique que la question des cahiers des charges sera traitée dans un deuxième temps.

Le Président met aux voix la création d'un groupe de travail « Grands projets et projets connexes ». **Cette proposition est acceptée par 15 oui, 5 non, 1 abstention.**

Le Président met aux voix l'ajout des Marronniers au groupe de travail Place de Carantec. **Cette proposition est acceptée par 16 oui, 0 non, 5 abstentions.**

Le Président met aux voix l'intégration de Susette au groupe de travail Grands projets et projets connexes. **Cette proposition est acceptée par 13 oui, 4 non, 4 abstentions.**

Mme MICHAUD ANSERMET aimerait savoir combien de représentants par parti il y aurait dans le nouveau groupe de travail.

Le Président rappelle que la nouvelle répartition est de 2 représentants par groupe et 3 Verts.

#### Création d'un groupe ad hoc

Mme GIROD estime que chaque commission devrait décider elle-même de son cahier des charges.

M. JIMAJA n'y voit aucun inconvénient, mais il rappelle que puisque c'est le CM qui renvoie des objets en commissions, il serait bien que celui-ci en définisse les périmètres. Quand il

était lui-même membre du CM, il se rappelle que la question se posait souvent, et il faudrait que cela soit tiré au clair.

Mme MICHAUD ANSERMET pense que si une commission est créée dans ce but, il faudrait que chaque président de chaque commission en fasse partie pour amener leurs points de vue.

Le Président objecte que la composition d'une commission ad hoc doit être conforme aux mêmes règles que pour les commissions permanentes.

Mme MAMIN-TISSOT se dit un peu dépitée. Elle rappelle que les chefs de fractions s'étaient réunis avant le 1<sup>er</sup> juin 2020 pour décider des diverses commissions, et s'il faut tout chambouler à présent, elle pense qu'il faut passer par les chefs de fraction et les présidents des commissions. Elle pense que ce n'est pas au CA de dicter au CM ce qu'il faut faire. Elle a un peu l'impression d'être en train de refaire une séance d'installation, et cela la perturbe.

Mme PORTIER indique que cette proposition a été faite dans le but d'aider le CM, et que c'est le bureau qui l'a faite. M. JIMAJA avait évoqué la question, mais la proposition vient aussi du bureau. Elle ajoute qu'il est aussi possible de constituer une commission de chefs de fractions.

Le Président confirme que cela a été discuté au bureau, mais que c'est une question qui se pose souvent lorsqu'il y a des doutes pour le renvoi des motions par exemple. Il pense qu'il n'y a pas de mal à créer une commission pour discuter de ces choses-là.

M. POMATTO fait remarquer qu'il existe déjà une commission Administration, statuts, règlements, et qu'il est possible d'imaginer qu'elle se penche sur la définition des compétences des diverses commissions. Il rappelle le problème qui s'est posé lors des travaux sur la rénovation des restaurants scolaires de la Tour, quand les commissaires de la commission Equipements publics ont commencé à s'intéresser à la question du marché public, qui concerne plutôt la commission des finances. C'est pourquoi il serait bien de lister les tâches, les thèmes dont s'occupe chaque commission, et à quel moment une autre commission doit reprendre le sujet en charge. Il y a donc cette commission qui existe et qui pourrait s'en charger.

Le Président avait aussi évoqué la possibilité que ce sujet aille à la commission Administration, statuts, règlements plutôt que de créer une commission ad hoc. Il propose donc de voter sur les deux possibilités.

Le Président met aux voix l'option de confier l'élaboration des cahiers des charges à la commission Administration, statuts, règlements. **Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.**

Personne ne se manifestant pour soutenir l'option d'une commission ad hoc, c'est le renvoi à la commission Administration, statuts, règlements qui est adopté.

#### Autres propositions

M. CUDRE a remarqué que les corniches de l'école de la Tour sont sales, et il pense qu'elles ont besoin d'être nettoyées à grande eau. Il trouve dommage de constater que ce bâtiment relativement récent n'est pas entretenu. Il note la même chose pour les escaliers

surplombant la pataugeoire de Rivoire. Par ailleurs il propose de faire effacer les traces du troisième scooter qui a brûlé, car l'incident a passablement choqué les riverains qui ont vu venir la police en grand nombre, ainsi que deux camions du SIS. Il propose donc de nettoyer cet endroit, voire de le rénover. Il ajoute qu'il faudrait également nettoyer le mur des nuages qui présente des taches de moisissure et de mousse et donne une mauvaise image de la commune. D'autre part il utilise régulièrement l'écopoint de la Tour et a reçu des remarques de certaines personnes par rapport à la nouvelle orientation des containers, beaucoup moins pratique qu'avant pour circuler entre les différentes bennes ; il propose donc de les remettre dans le bon sens.

Mme PRUNCU CUTILE aimerait parler de l'école à l'extérieur. Dans le cadre du PLQ et du PDCom, elle pense que le Conseil administratif peut réfléchir à mettre à disposition une surface de terrain pour le consacrer au concept d'école à l'extérieur. En effet, l'éducation dans la nature est de plus en plus répandue dans de nombreux pays (Allemagne, Suède, France, Canada, Suisse, ...). C'est un concept novateur qui vise plusieurs thèmes : pédagogie, nature, biodiversité, éducation, formation. L'école dehors s'adresse aux écoles maternelles et primaires, mais aussi au public tel que les animateurs, la formation de spécialistes et la formation continue. Le but serait d'avoir un espace où les enfants étudient en plein air, ce qui développe leur indépendance, leur endurance, l'imagination, la création et fait d'eux de bons écocitoyens responsables.

Mme MAMIN-TISSOT n'a pas compris si sa proposition d'organiser une réunion des chefs de fractions pour débriefer l'année écoulée a été prise en compte.

Le Président répond que rien ne l'empêche de le faire.

Mme MAMIN-TISSOT dit qu'il faut organiser cela avec le Président du CM.

Le Président objecte que c'est aux chefs de fractions de s'en charger.

M. VEIGA LÖFFEL a vu que les cartes journalières CFF vendues par les communes vont disparaître à l'orée 2022, et que certaines communes ont fait recours contre cette décision. Il aimerait savoir si le CA a envisagé de se joindre à ces communes.

## **12. Pétitions**

### **12.1 Pétition de l'ASAP concernant les vols et déprédations dans le quartier du Pommier**

M. CUDRE propose que le CA réponde aux pétitionnaires, puis de traiter le sujet en commission Prévention, sécurité.

M. SINTADO aimerait savoir pourquoi les noms sont censurés dans le texte.

Le Président explique que l'on garde les noms anonymes pour les séances publiques.

M. EYA NCHAMA souligne le fait qu'il est évoqué que les caméras ne serviront à rien.

Mme MAMIN-TISSOT souhaite soutenir la proposition de M. CUDRE de renvoyer la pétition à la commission Prévention, sécurité, qui se chargera d'auditionner les pétitionnaires.



Mme MICHAUD ANSERMET rejoint ses collègues pour cette proposition.

Mme GIROD aimerait attirer l'attention des gens sur le fait que certains endroits dans le quartier du Pommier sont privés, donc ce n'est pas seulement la commune qui est responsable, mais également les régies, les copropriétaires et d'autres entités. Elle appuie la proposition de répondre aux pétitionnaires, cependant il faut prendre en compte les autres acteurs. Elle se dit qu'il était peut-être erroné de ne mentionner que la régie Brolliet, et ce n'est pas un problème uniquement social, c'est un problème qui concerne également les régies du quartier. Pour l'aspect social cependant, c'est à la commune de s'en charger.

M. BRADLEY déclare que les Verts soutiennent également le renvoi de la pétition à la commission Prévention, sécurité.

M. SIMETH dit que le PS est également d'accord.

Le Président met aux voix le renvoi de la pétition en commission Prévention, sécurité. **Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.**

### 13. Communications et divers

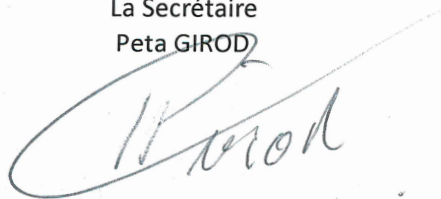
#### 13.1 Agenda

#### 13.2 Autres communications/remarques

M. SINTADO annonce, en tant que doyen du Conseil municipal, s'être fait vacciner contre la COVID et avoir reçu les deux doses, et il encourage vivement ses collègues à faire de même en temps voulu.

*La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 23h39.*

La Secrétaire  
Peta GIROD



Le Président  
Matthieu Steiner

